

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Théologie catholique

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines et sociales.

Établissement déposant : Université de Strasbourg.

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Fruit d'une histoire singulière, dont la création remonte à la signature d'une convention diplomatique du cinq décembre 1902 entre le Saint-Siège et l'empire allemand de Guillaume II, ratifiée par la République française en 1924, la faculté de théologie catholique prépare, selon deux modalités distinctes de formation, l'une en présentiel, la seconde à distance, au diplôme national de master en *Théologie catholique* et au diplôme international (reconnu par le Saint-Siège) de « baccalauréat canonique en théologie », unique grade d'État délivré dans cette mention au sein d'un établissement universitaire public. Le master *Théologie catholique* comporte trois spécialités, *Etudes médiévales interdisciplinaires*, *Histoire et sciences des religions* et *Théologie catholique*. La formation à l'esprit de recherche en constitue la caractéristique fondamentale, polarisée d'une part sur l'ambition spéculative et sapientielle de la théologie, fruit de son héritage historique médiéval et, d'autre part, sur l'aspect transversal d'une discipline ajustée aux besoins d'une société pluri-religieuse et multiculturelle. Cette double ambition participe à l'attractivité d'une formation très structurée à caractère pluridisciplinaire. Elle autorise des débouchés variés, dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, dans les fonctions publiques de l'expertise et de la gestion du patrimoine, et dans de multiples fonctions dépendantes de la structuration institutionnelle des églises.

Analyse

Objectifs

Les objectifs du master *Théologie catholique* répondent à un positionnement épistémologique original visant à valoriser l'apport scientifique d'une discipline qui requiert la combinaison et la maîtrise d'épistémologies différenciées : l'épistémologie du philologue et de l'archéologue, de l'historien et du philosophe. Ces exigences sont articulées aux six champs disciplinaires que recouvre la mention et lui correspondent selon des thématiques bien définies : 1/exégèse biblique ; 2/ patristique et l'histoire de l'Eglise et de la théologie ancienne ; 3/ théologie systématique dans sa double valence de théologie fondamentale et dogmatique ; 4/ philosophie de la religion ; 5/ théologie morale et éthique ; 6/ théologie pratique et pastorale.

Le caractère extensif de cette ambition épistémologique ne nuit pas à l'identification précise de la mention. Puisant à des organons divers, la théologie chrétienne s'est constituée non seulement sur la base d'un *corpus* de textes sacrés, mais aussi par un dialogue constant avec les cultures et les imaginaires symboliques, les référents culturels et conceptuels qu'elle a rencontrés tout au long de sa propre constitution en discipline scientifique autonome. L'objectif de la mention consiste précisément en une maîtrise des processus de constitution de la science théologique chrétienne comme *intellectus fidei*, de l'antiquité chrétienne à la période contemporaine. Cette haute ambition épistémologique et disciplinaire est appréciée du point de vue des transversalités qu'elle favorise, notamment du point de vue de la mobilité intellectuelle et scientifique au sein de l'université, mobilité renforcée par des partenariats universitaires étendus. Les débouchés professionnels auxquels peuvent prétendre les diplômés sont répertoriés avec soin et correspondent aux attendus d'une formation rigoureusement transversale et pluridisciplinaire. On mentionnera à titre d'exemples, les fonctions qui ressortissent à la charge ministérielle dans les communautés ecclésiales catholiques, celles de l'enseignement catéchétique dans les collèges et lycées, les charges de coopérateurs pastoraux, de journalistes et de chroniqueurs de la presse et d'autres fonctions plus spécifiques liées au régime local des cultes en vigueur.

Organisation

La description de l'organisation de la mention révèle une complexité de structure. Pour apprécier la cohérence et la lisibilité du parcours de formation, réparti en quatre semestres crédités selon un calcul mathématique complexe visant à l'obtention des 120 European credits transfer system (ECTS) obligatoires, il convient d'en détailler la structuration. Les quatre semestres du master totalisent 25 unités d'enseignement (UE) réparties selon quatre modalités pédagogiques : cours du tronc commun, cours de spécialité, travaux dirigés et séminaires de recherche. Cette répartition correspond d'une part, aux exigences d'attribution d'un diplôme unique dans la mention concernée, et d'autre part, aux spécialisations que recouvrent les quatre axes disciplinaires que sont 1/ l'exégèse biblique ; 2/ la patristique et l'histoire de l'Eglise ; 3/ la dogmatique et la spiritualité ; 4/ l'éthique, la théologie pratique et le droit. Selon cette répartition, le master est habilité pour trois spécialités : Etudes médiévales interdisciplinaires, Histoire et sciences des religions et Théologie catholique. La structure d'ensemble présente une combinaison complexe entre tronc commun et cours optionnels. Quatre axes disciplinaires, également appelés filières, sont dits former le tronc commun. Grâce à ce dispositif, le master n'est jamais généraliste mais affecté par une spécialisation qui lui confère son plein caractère de master de recherche. Pour parvenir à cette fin, les étudiants doivent opter pour une dominante de formation, reliée aux axes disciplinaires précédemment mentionnés. Le nombre élevé de cours et de travaux dirigés s'explique en raison de l'équivalence reconnue du diplôme de master avec le baccalauréat canonique de théologie délivré dans les facultés ecclésiastiques de théologie érigées par le Saint-Siège. Cet acte de reconnaissance des grades, sollicité par les autorités facultaires auprès de la Congrégation romaine pour l'Education Catholique (dicastère du Saint-Siège, Congregatio de Institutione Catholica), correspond au premier grade académique reconnu dans la Constitution qui régit l'attribution des diplômes dans les universités et facultés ecclésiastiques. La complexité du dispositif est imputable à un choix organisationnel qui consiste à opérer une rotation annuelle entre cours hebdomadaires et cours en session. Cette bipartition annuelle a été décidée en raison de l'éloignement géographique des étudiants inscrits en enseignement à distance (EAD), si bien que la répartition des cours, travaux dirigés et séminaires s'opère selon le schème suivant : les cours afférents à un axe disciplinaire sont donnés en six sessions annuelles de trois jours (= 6 X 24h), puis, pour l'autre moitié, en rythme hebdomadaire. La permutation du rythme s'opère l'année suivante. Ainsi, une moitié des cours (répartis par axes disciplinaires) est donnée selon un rythme hebdomadaire, puis l'autre moitié sous forme de sessions d'une durée de trois jours. Si les quatre axes disciplinaires constituent bien le tronc commun, l'étudiant est invité à suivre une unité d'enseignement appelée travail personnalisé par laquelle une dominante de formation est choisie dans les quatre axes disciplinaires. La structuration de la formation est commandée par un souci d'ajustement de l'offre aux profils-types des étudiants concernés, ceux-ci étant, pour la plupart d'entre eux, déjà engagés dans la vie professionnelle et éloignés géographiquement de Strasbourg. La complexité du dispositif précédemment décrit ne plaide pas toujours en faveur de sa lisibilité ni de sa parfaite cohérence.

Positionnement dans l'environnement

L'Université de Strasbourg offre un cadre favorable pour de nombreuses collaborations interdisciplinaires, qu'elles soient internes à l'université ou qu'elles s'étendent à l'échelle de collaborations nationales ou internationales. Parmi les collaborations internes, il convient de souligner que le directeur du master et son adjoint sont membres de l'école doctorale de théologie et de sciences des religions (ED 270). La pluridisciplinarité, élément constitutif de la mention, se vérifie dans la mise en œuvre concertée des trois spécialités interdisciplinaires : *Histoire et sciences des religions, Etudes médiévales interdisciplinaires* (MEMI), master *interdisciplinaire sur le monde antique* (MIMA). Ces trois spécialités élargissent le champ disciplinaire de la théologie et de ses méthodes d'investigation, tout en les combinant avec les épistémologies propres aux disciplines que sont, d'une part, la science des religions et l'histoire, la littérature et la philologie, d'autre part. Ces intitulés ne correspondent pas exactement à ceux des spécialités habilitées dans la mention *Théologie catholique*. Les correspondances disciplinaires qui les caractérisent concourent pour leur part à la scientificité de la théologie et constituent le garant de la pleine intégration de la théologie dans l'espace universitaire. La spécialité Histoire et sciences des religions est plus immédiatement orientée vers les métiers de l'enseignement du « fait religieux » dans les collèges et lycées. Elle permet aussi d'acquérir une initiation aux notions et aux méthodes de l'histoire comparée des religions. Ces collaborations internes ne sont pas exclusives. Des partenariats et conventions ont été signés avec l'Université Catholique de l'Ouest (Angers), l'Université de Nice Sophia-Antipolis, la faculté de théologie orthodoxe Saint-Serge (Paris), puis des collaborations ponctuelles avec plusieurs facultés de théologie européennes. Si l'on peut vérifier sans difficulté les raisons des accords signés avec des institutions universitaires privées (attribution possible de grades publics pour les institutions en cause), il n'en va pas de même pour les collaborations avec les facultés allemandes de théologie situées à proximité (Freiburg, Tübingen, Landau, Trier). L'attractivité internationale de la mention répond aux besoins fondamentaux des églises et des institutions qu'elles portent. L'établissement ne signale aucun laboratoire d'adossement pour la mention.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de quatre professeurs des universités ayant la charge de l'articulation des axes disciplinaires de la mention avec les travaux du pôle de recherche promus par l'école doctorale de théologie et de science des religions (ED 270). L'équipe pédagogique comporte également un pôle de la « professionnalisation » que le directeur du master gère en collaboration avec le directeur de l'Institut de pédagogie religieuse. La priorité de l'équipe pédagogique est polarisée sur la transition des étudiants inscrits dans la mention vers l'école doctorale et la préparation du doctorat en théologie catholique. Cette finalité s'explique en raison du profil des étudiants. La plupart de ceux-ci sont ecclésiastiques et se préparent à assumer des charges d'enseignement dans les facultés et institutions érigées par le Saint-Siège, notamment sur les continents africain, asiatique et américain. Cette situation concerne 50 % des effectifs totaux. Cet apport significatif d'étudiants étrangers exige de la part de l'équipe pédagogique une vigilance administrative accrue et une évaluation des niveaux requis pour l'entrée en master. Ainsi, pas moins de trois campagnes d'examen des dossiers déposés sont rendues nécessaires pour répondre aux exigences de la loi qui fait obligation d'une réponse dans les deux mois qui suivent la réception administrative d'un dossier d'inscription. Les étudiants, de provenances diverses et de profils intellectuels variés, font l'objet d'un suivi collégial par l'intermédiaire de conseils réunissant les membres de l'équipe pédagogique, à raison de quatre réunions dans l'année (dans le prolongement des jurys d'examen) et par un suivi personnalisé des étudiants. Dans ce dispositif, il n'y a pas de délégation étudiante qui soit associée aux réunions périodiques rassemblant les membres de l'équipe pédagogique. En outre, on ne dispose pas de renseignements complémentaires au sujet de l'élargissement de ces rencontres périodiques à d'autres acteurs pédagogiques intervenant de manière habituelle dans le dispositif d'enseignement et de formation. L'équipe pédagogique s'efforce de s'ajuster aux besoins exprimés par les acteurs de la vie professionnelle, et au premier chef par les instances ecclésiastiques qui font état des postes à pourvoir et des types de formation qui méritent d'être développés ou promus. Ce confinement ecclésiastique fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion de l'équipe pédagogique sur la nécessité d'étendre les ressources professionnelles de la mention, notamment du côté de la spécialité de théologie pratique grâce au concours des professionnels de la communication numérique et de l'échange en réseau, pour un renouvellement des outils et des modalités de communication du message religieux et son désenclavement institutionnel et sociétal.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

D'une remarquable stabilité, les effectifs témoignent d'une part, d'un solide ancrage de la mention *Théologie catholique* dans le paysage universitaire strasbourgeois et, d'autre part, de son caractère unique dans l'espace universitaire grâce aux transversalités que la discipline exige. Cette exigence propre permet de renforcer l'attractivité de la formation. Cette dernière composante bénéficie de la mise en œuvre déjà ancienne de l'enseignement à distance (EAD). On notera par ailleurs que les étudiants inscrits en licence sont régulièrement informés de la possibilité d'une poursuite de leurs études en master et doctorat en vue de qualifications supérieures. En 2015-2016, la totalité du nombre d'inscrits pédagogiques s'élève à 80 étudiants, dont 40 pour la seule première année (M1). Mais en dépit de ce chiffre relativement élevé pour le type de formation proposé, on a quelque peine à interpréter les taux de réussite au diplôme fournis par l'établissement. En 2014-2015, si l'on tient compte du nombre d'inscrits pédagogiques dans cette même année (46), seuls 20 d'entre eux ont dûment validé leur diplôme. Sur ces 20 diplômés, seuls trois d'entre eux ont poursuivi leurs études en doctorat de théologie catholique. Il apparaît, au vu des données statistiques disponibles, que le passage du master en doctorat concerne donc un petit nombre d'étudiants, alors que par ailleurs l'école doctorale Théologie et sciences religieuses affiche des taux d'inscription élevés. Cette situation s'explique par le fait que les étudiants postulant au doctorat viennent directement d'institutions universitaires étrangères et se recrutent peu au sein de la mention. L'insertion professionnelle est une composante de la formation dont les particularités sont conditionnées par le fait que le pourcentage d'étudiants déjà en situation professionnelle s'élève à 95 % du total des effectifs, si bien que seuls 5 % des étudiants sont plus directement en quête d'une insertion professionnelle. Cette situation d'exception traduit la signification que revêt l'enseignement de la théologie dans une université. Les étudiants qui, sortant de la licence, s'inscrivent en master trouvent un emploi dans des conditions favorables, puisque pour la plupart d'entre eux, ils peuvent, grâce à leur diplôme, postuler pour l'enseignement du « fait religieux » en collège et lycée, en vertu de la situation concordataire qui prévaut en Alsace-Moselle et qui appelle périodiquement à des renouvellements de poste. Les données recueillies manifestent donc que la professionnalisation des étudiants est plus un état de fait qu'une préoccupation d'avenir, puisque 95 % des étudiants sont déjà engagés dans la vie professionnelle et cherchent éventuellement à la réorienter ou à la consolider moyennant les élargissements intellectuels que la formation en théologie favorise. Reste que le confinement des tâches professionnelles dans le cercle un peu restreint des offices ecclésiastiques devrait trouver la voie d'un desserrement au profit d'autres pratiques professionnelles. Cette tâche, située en amont, est présentée comme un point d'attention de l'équipe pédagogique.

Place de la recherche

Il apparaît d'évidence que la dimension de la recherche revêt plus d'importance que celle de la professionnalisation. Déjà engagés dans la vie professionnelle, les étudiants inscrits dans la mention cherchent à consolider et à vérifier le caractère rationnel des déterminations essentielles de la tradition textuelle chrétienne. Cette orientation de fond est homogène avec la pratique de la théologie comme discipline scientifique. Les axes disciplinaires qui forment l'ossature de la discipline et en déterminent l'objet orientent d'emblée les étudiants vers l'acquisition de méthodes qui supposent une initiation rigoureuse à des épistémologies transdisciplinaires. L'initiation à la recherche a pour lieu d'effectuation

les séminaires de recherche programmés en cycle de master, auxquels s'adjoignent les doctorants. Cette synergie dans la programmation commune des séminaires constitue un puissant stimulant à l'esprit de recherche. Une série de dispositifs pédagogiques renforcent cet *habitus*. Une unité d'enseignement dite de « choix libres externes », consistant dans le choix d'une discipline auxiliaire indispensable à la mise en œuvre du mémoire de master, exemplifie la promotion de l'esprit de recherche. Au quatrième semestre (S4), une unité d'enseignement dénommée « groupe de recherche » incite les étudiants de master à participer aux colloques et journées d'études organisés par l'école doctorale Théologie et science des religions. Ces transversalités concernent néanmoins plus directement les trois spécialités.

Place de la professionnalisation

La théologie est de soi professionnalisante. Ce constat repose sur l'adéquation de la formation aux profils d'étudiants qui choisissent la mention *Théologie catholique*. Leur choix est en effet déterminé par le fait que la formation théologique à laquelle ils se préparent les habilitera à assurer les fonctions et tâches auxquelles ils sont destinés. Le profil-type des étudiants en master de théologie est celui de clercs et religieux envoyés par leur « ordinaire » (selon la terminologie du code de droit canonique : supérieur religieux ou évêque) afin d'acquérir les qualifications nécessaires pour remplir des tâches très spécifiques d'enseignement et de pastoralat qui caractérisent en partie la vie et la structure d'une église locale. Tandis que 95 % des étudiants inscrits sont déjà en situation de vie professionnelle, 5 % d'entre eux bénéficient également d'une formation expressément dédiée à l'insertion professionnelle, par le moyen d'une unité d'enseignement spécialement créée à cet effet (UE 6 du semestre 3). Cette unité d'enseignement est conçue comme une mise en situation, avec des maîtres de stage et des évaluateurs. Ceux-ci assument des responsabilités dans les milieux associatifs, appartiennent au bureau des cultes ou sont des agents pastoraux du diocèse de Strasbourg. Les offres d'emploi ne se limitent pas au cercle intra-ecclésial mais s'étendent à d'autres domaines, à l'instar des métiers de la communication, du journalisme et de la presse écrite, du management en entreprises (relations humaines).

Place des projets et des stages

La professionnalisation à laquelle ouvre la mention positionne de manière singulière la place et la fonction des stages d'étude et des projets afférents. La formation ne contient pas de stage ou de projet tutoré. Le master est considéré en lui-même comme l'expression d'un projet qui reflue en qualifications pratiques et irrigue une situation professionnelle déjà active. La préparation du master est en quelque sorte le vis-à-vis d'une situation professionnelle déjà active pour la plupart des étudiants, puisque la majorité d'entre eux provient du monde religieux et ecclésiastique et accomplit à ce titre des fonctions ministérielles dans le diocèse de Strasbourg ou dans d'autres composantes de la vie ecclésiale et associative de cette même entité ecclésiastique. La dimension de projet professionnel n'apparaît pas en tant que telle. Elle est néanmoins déclarée inhérente à la formation dispensée, puisque très souvent conçue et voulue comme une expérience de qualification requise par un engagement professionnel déjà éprouvé et en attente de perfectionnement. Cette particularité se vérifie pour les ministres du culte venus de l'étranger et appelés à exercer à leur retour des fonctions de gouvernement et d'enseignement directement conditionnées par l'acquisition d'une qualification universitaire. Cette donnée ne résout pas entièrement la question des publics plus jeunes qui s'inscrivent dans la mention en vue d'une qualification les habilitant à une profession dont ils ne peuvent a priori déterminer les formes de réalisation. Les projets proposés semblent se restreindre à des propositions de séjours d'étude à l'étranger, récemment favorisés par l'adhésion de la faculté au processus d'attribution des bourses de mobilité Initiatives d'excellence (Idex).

Place de l'international

En dépit de la situation géographique de Strasbourg, ville frontalière, siège des institutions européennes, la place des langues vivantes comme lieu par excellence de la communication et de l'échange des savoirs n'occupe qu'une place répondant à des exigences académiques minimales. L'allemand et l'anglais font l'objet de cours étalés sur deux semestres (S1 et S2), sans que la poursuite de l'apprentissage et du perfectionnement ne réapparaisse dans le cursus sous des modalités différentes. L'établissement ne mentionne pas la pratique d'une dispensation de cours en langues étrangères et note, avec regret, que les langues qui prévalent dans la communication du savoir théologique, l'espagnol et l'italien, ne fassent l'objet d'aucun enseignement.

Les séjours d'étude à l'étranger pour les étudiants inscrits dans la mention ne sont pas totalement absents des préoccupations de l'équipe pédagogique, mais ils ne font pas l'objet d'une incitation particulière, dans la mesure où le master de *Théologie catholique* est la formation où se rencontre la plus grande proportion d'étudiants d'origine étrangère. A cette donnée, s'ajoute le fait que le corps enseignant lui-même est composé d'une proportion importante de professeurs issus de pays étrangers. Le caractère international de la mention est intrinsèquement attaché à son identité.

La dimension internationale est présentée sous la forme d'une spécificité et constitue sa ligne de force. Néanmoins, cette caractéristique n'est accompagnée d'aucune donnée chiffrée sur le nombre et les types de séjour promus, en particulier pour les étudiants d'origine française. Sont évoqués quelques expériences ponctuelles qui semblent, à première vue, ne pas entrer dans le cadre d'accords ou d'échanges institutionnels spécifiques.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le bassin de recrutement des étudiants, conformément à la dimension structurellement internationale de la faculté de théologie, s'étend non seulement à l'échelle du continent européen, mais aussi asiatique et africain. Des relations privilégiées avec des facultés de théologie orthodoxes grecques, roumaines et proche-orientales assurent à la faculté de théologie un apport régulier d'étudiants issus de traditions confessionnelles non catholiques conférant à la faculté une dimension internationale de type œcuménique. Ce phénomène de large recrutement international oblige l'équipe pédagogique à opérer les vérifications de niveau, de telle sorte que les équivalences de diplôme puissent être rigoureusement établies et que d'éventuelles mises à niveau soient exigées pour l'entrée en cycle de master. Un dispositif particulier a été élaboré à ce sujet. Il correspond à la dernière année de licence, aux semestres cinq et six. Il apparaît que le recrutement s'opère essentiellement grâce à des liens qualifiés de « tradition et de structure » permettant une stabilité durable des effectifs. Des difficultés inhérentes au parcours de formation, imputables aux exigences d'un dispositif universitaire comportant un grand nombre d'unités d'enseignement et de cours optionnels (la formation se déroule sur quatre semestres à temps plein), expliquent les retards constatés pour l'achèvement du mémoire dans les délais impartis. Cette situation semble pourtant n'affecter qu'un nombre restreint d'étudiants qui, néanmoins, ont satisfait à l'ensemble du cursus mais ne parviennent pas à achever leur mémoire. L'équipe pédagogique s'est emparée de cette situation pour y remédier. La possibilité d'échelonner la rédaction du mémoire en deux temps est évoquée, le premier correspondant au semestre 3 (S3) (rédaction d'une première partie), puis le second au semestre 4 (S4) (rédaction des deuxième et troisième parties). Cet échelonnement dans la rédaction correspondrait idéalement à la rédaction successive de trois parties du mémoire avec un acte de soutenance éventuellement différé jusqu'en septembre de l'année civile en cours. La disposition proposée répond à la volonté d'instaurer un échelonnement normatif du mémoire. Cette finalité apparaît néanmoins difficile à atteindre si l'on tient compte du nombre élevé de cours qui forment l'ossature de la mention.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'enseignement à distance constitue, au regard du grand nombre d'étudiants inscrits sous cette modalité en licence, la marque de fabrique de la faculté de théologie catholique. Au terme d'un parcours (licence) marqué par l'expérience de modalités d'enseignement à distance, l'attrait du présentiel est plébiscité par les étudiants au regard des enquêtes menées par l'équipe pédagogique et les instances facultaires. Ce constat est à l'origine de la structuration des modalités d'enseignement en master sous forme d'une répartition entre cours hebdomadaires et cours en sessions. Les cours en sessions (6 sessions de trois jours ainsi réparties : 3 X 8 heures = 24 h de cours et séminaires) constituent un moyen efficace de progression, de fidélisation et d'assiduité des étudiants dans le parcours proposé, en particulier pour les étudiants géographiquement éloignés de Strasbourg. La place du numérique reste très tributaire et dépendante des dispositions et choix des enseignants à l'endroit de l'usage de l'outil numérique. Aucune règle particulière, prise à l'échelle de l'équipe pédagogique et de la commission de perfectionnement, n'influe sur la part du numérique dans la dispensation de la formation. La plateforme moodle et le recours à Adobe Connect sont évoqués en fonction du choix personnel de l'enseignant. La possibilité de recourir à la plateforme Adobe Connect (pour les classes virtuelles) n'est jamais mentionnée. Bien que la mise à disposition des cours et documents afférents bénéficie néanmoins des commodités de la plateforme moodle, en revanche la dimension d'interaction qu'autorise l'usage des outils numériques reste davantage un chantier à ouvrir qu'une réalité effective.

Evaluation des étudiants

Les procédures d'évaluation sont de deux types : 1/le contrôle continu sous mode de prestation écrite pour les UE dispensées sous forme de cours ; 2/ l'épreuve orale qui englobe, selon les cas, les cours ou/et les travaux dirigés. Ces procédures d'évaluation sont laissées à la discrétion des enseignants qui s'efforcent d'équilibrer la part attribuée au contrôle continu écrit et celle attribuée à l'épreuve orale. Cette dernière modalité est encouragée au motif qu'elle permet un meilleur retour d'expérience sur le cours dispensé.

Quant aux jurys d'examen, ils sont constitués sous forme élective sur proposition du doyen. La procédure d'élection fait appel, dans le document d'évaluation, au conseil d'administration. Ce point n'est pas clair, car on ne parvient pas à situer ce conseil à l'intérieur du dispositif décrit précédemment au sujet de la mention. Le jury d'examen du master comprend les membres de l'équipe pédagogique susmentionnés.

L'attribution des crédits ECTS (european credit transfer system) suit une procédure simple, connectée aux types d'enseignement suivis (cours du tronc commun ; cours optionnels ; travaux dirigés et séminaires de recherche) et selon leur degré d'importance pour l'axe disciplinaire concerné (exégèse biblique ; patristique et histoire de l'église ancienne ; théologie systématique etc.), soit, par exemple, pour le S1, huit UE dont six confèrent la valeur de trois ECTS et deux la valeur de six ECTS = total de 30 ECTS ; S2, huit UE dont cinq confèrent la valeur de six ECTS et une la valeur de six ECTS au coefficient deux = total de 39 ECTS. Ce total constitue une anomalie non signalée.

Les compensations et la valeur cumulative pour la validation d'une UE demeurent strictement circonscrites au sein d'un même semestre et ne peuvent dès lors jouer entre les semestres des deux années consacrées à la préparation et à l'obtention du master. Le S4 confère 18 ECTS à la rédaction et à l'acte de soutenance du mémoire. Cette allocation de crédits ne déséquilibre pas l'ensemble du parcours d'étude mais s'inscrit de manière équilibrée dans l'ensemble d'un dispositif très cohérent.

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>La présentation de la mention et de ses objectifs répond déjà à la question de la transversalité des compétences et en atteste la mise en œuvre effective.</p> <p>Le supplément au diplôme répond en tous points aux exigences internationales et européennes qui prévalent dans ce domaine et en reproduit la maquette habilitée. Il fournit de manière détaillée et lisible le type de formation suivi, les résultats obtenus, le nombre de crédits alloués et enfin les débouchés professionnels auxquels le diplôme de master dans la spécialité peut prétendre. En outre, il synthétise l'ensemble des données qui permettent d'apprécier la cohérence et la spécificité de la mention <i>Théologie catholique</i>.</p>
Suivi des diplômés
<p>Sur ce point précis, l'établissement ne fournit aucune donnée exploitable. Le motif invoqué est celui de la clause de confidentialité mise à mal par la communication et la mise à disposition des adresses mails des étudiants. Il semble que l'item « suivi des diplômés » n'ait pas été compris selon ses attendus spécifiques (enquête d'insertion professionnelle ; mise en place d'un observatoire des étudiants à l'échelle de l'établissement).</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement comprend l'équipe pédagogique du master. Il détache, pour une plus grande efficacité des procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants, un enseignant chargé de les mettre en œuvre et d'en assurer la réception périodique. Dans ce domaine, le conseil de perfectionnement suit les procédures qui ont été élaborées à l'échelle de l'université. La périodicité de l'évaluation des enseignements s'opère selon une méthode simple et efficace : des questionnaires détaillés comportant items et espace personnalisé d'appréciation globale de l'enseignement sont distribués tour à tour aux étudiants de M1 ou de M2, de telle sorte que le parcours puisse être évalué dans sa globalité par une même génération d'étudiants, soit deux années complètes. L'enseignant détaché a pour mission d'établir pour l'ensemble de l'équipe pédagogique un relevé précis des points d'attention et des requêtes exprimés par les étudiants consultés. Si le relevé et la classification des données recueillies s'opèrent en direction de l'équipe pédagogique, rien n'est dit sur le mouvement de retour de ces données en direction des étudiants. Le conseil de perfectionnement a renoncé à cette intégration en raison de la structuration de la formation sous forme de cours hebdomadaires et de cours en session. Les étudiants qui suivent cette seconde offre se rendent à Strasbourg pour six sessions annuelles de trois jours. L'argument invoqué pour ne pas intégrer d'étudiants dans le conseil de perfectionnement tient à l'éloignement géographique des dits étudiants et à la disparité supposée qu'entraînerait une représentation estudiantine composée exclusivement d'étudiants résidents. L'argument accuse une certaine faiblesse. Il n'en demeure pas moins que les procédures d'autoévaluation des formations sont actives et les résultats de celles-ci dûment enregistrés et discutés en conseil de perfectionnement.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation originale quant à son objet dans le paysage universitaire national public.
- Une formation en forte interaction avec des disciplines connexes intégrant des épistémologies diversifiées.
- Une pratique volontariste et raisonnée de la pluridisciplinarité et de la transversalité.
- Une attractivité forte.

Points faibles :

- Une insuffisante diversification des modes d'appropriation des savoirs.
- Une complexité excessive du dispositif pédagogique proposé.

- Un manque de souplesse et de créativité dans l'ajustement du dispositif.
- Une difficulté persistante relative aux conditions d'achèvement du mémoire.
- Un faible retentissement des partenariats énumérés sur les formations proposées.

Avis global et recommandations :

La mention de master *Théologie catholique*, du fait de son caractère original et transversal, offre un niveau de qualification qui assure à ses bénéficiaires des possibilités accrues d'orientation, tant professionnelle qu'académique. Il serait néanmoins bénéfique - compte-tenu des difficultés évoquées au sujet de l'achèvement du mémoire conduisant à la diplomation - de travailler plus efficacement à l'assouplissement et à la diversification des modes de réalisation du dispositif pédagogique. En outre, grâce à son caractère fortement disciplinaire, la mention concourt à la promotion et au rayonnement de la théologie universitaire dans une société pluriculturelle et pluri-religieuse. L'affirmation d'unicité de la formation proposée doit néanmoins tenir compte de son caractère relatif, puisque les facultés de théologie canoniquement érigées dans les instituts catholiques français délivrent des diplômes légaux à reconnaissance internationale.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Master

Mention : *Théologie catholique*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr